

## CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance Ordinaire  
le jeudi 16 février 2023 à 19h00  
sur convocation de Monsieur le Maire,*

<b>Références</b>	<b>Objet</b>	<b>Rapporteurs</b>
<b>2023-003</b>	Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 16 février 2023	Gilles BATTAIL
<b>2023-004</b>	Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022	Gilles BATTAIL
<b>2023-005</b>	Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT	Gilles BATTAIL
<b>2023-006</b>	Tremblement de terre en Syrie et en Turquie, attribution d'une aide financière d'urgence à la Croix-Rouge	Ali KAMECHE
<b>2023-007</b>	Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2022	Rodolphe CERCEAU
<b>2023-008</b>	Débat d'orientations budgétaires 2023	Gilles BATTAIL
<b>2023-009</b>	Modification du tableau des effectifs	Gilles BATTAIL
<b>2023-010</b>	Création d'un poste de vacataire archiviste	Gilles BATTAIL
<b>2023-011</b>	Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de repas pour la Ville et le CCAS	Patricia CHARRETIER
<b>2023-012</b>	Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à divers contrats d'assurance pour la Ville et le CCAS	Gilles BATTAIL
<b>2023-013</b>	Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur le contrôle des comptes et l'examen de la gestion de la commune de Dammarie-lès-Lys pour les exercices 2015 et suivants	Gilles BATTAIL
<b>2023-014</b>	Communication du rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité - Année 2022	Alain SAUSSAC
<b>2023-015</b>	Institution d'un périmètre d'étude n°1 Quai Voltaire-Fosse aux anglais	Paulo PAIXAO
<b>2023-016</b>	Institution un périmètre d'étude n°2 secteur Quartier de la Gare/entrée de ville	Paulo PAIXAO

<b>2023-017</b>	Institution un périmètre d'étude n°3 secteur Charles Prieur / Avenue du Lys	Paulo PAIXAO
<b>2023-018</b>	Autorisation donnée au Maire de céder au Département de Seine-et-Marne la parcelle communale cadastrée section AP n°450	Victor GUERARD